
AVIS

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 24 juillet 2008 déterminant les règles pour le calcul des pertes par transmission

Demandeur	Ministre Alain Maron
Demande reçue le	09-11-22
Avis adopté par le Conseil de l'Environnement le	08-12-22

Préambule

Le 9 novembre 2022, le Conseil de l'Environnement (ci-après « le Conseil ») a été saisi d'une demande d'avis sur l'arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 24 juillet 2008 déterminant les règles pour le calcul des pertes par transmission.

Ce texte a pour objectifs de :

- Mettre à jour les normes utilisées pour déterminer les paramètres utilisés pour le calcul des pertes par transmission ;
- Proposer une nouvelle méthode simplifiée pour la prise en compte des ancrages des façades dans le calcul thermique.

Avis

Le Conseil salue le Ministre pour ces avancées. Il ne formule pas de remarques sur le texte qui lui est soumis pour avis.

*

* *